

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1181

présenté par
M. Lagarde et M. Brindeau

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 32 afin de conserver le droit de préemption